



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 31/07/1020

L'an deux mil vingt cinq, le vingt sept octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Etaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.  
Etaient absents excusés : Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Inès Angélina TRAORE DIT LEROUX.

Etaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI en faveur de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Secrétaire : M. ANGEL BENETTI Carlos.

### **OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ATHETIQUE CLUB AJACCEN**

Délibération n° : MA-DEL-2025-054

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association « ATHLETIC CLUB AJACCEN » pour l'année 2025.

L'association « ATHLETIC CLUB AJACCEN » sollicite une aide financière afin de poursuivre la dynamique engagée depuis quelques semaines. Dans un contexte où chacun attend des signes forts de renouvellement, le club a choisi de se recentrer sur ses racines, son identité populaire et son rôle de trait d'union entre les générations de notre île.

Après délibération, le conseil municipal a l'unanimité des membres présents décide :

- D'attribuer la somme de 2000 € à l'association « ATHLETIC CLUB AJACCEN »

Cette somme sera inscrite au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 31/07/1020

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

